



**TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DU CJM BOURGES**  
*Homologué FTTT :*

## 1. Généralités

Le club du Cercle Jean Macé Bourges Tennis de Table organise son 8ème tournoi national (B) les :

**Samedi 30 avril et Dimanche 01 mai 2022.**

**Gymnase Yves du Manoir**  
**135 Rue de Turly**  
**18000 BOURGES**

Ce tournoi national est ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs, licenciés FTTT portant la mention « certificat médical présenté ».

Ce tournoi est homologué :

La dotation globale du tournoi est de 4991 Euros (dont 70 euros en lots).

Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2021/2022 phase 2.  
Les résultats seront comptabilisés pour la 2<sup>ème</sup> phase 2021/2022.

Ce tournoi se déroulera sur 25 tables.

Juge-arbitre : Bernard THIBERT JA3  
Assisté de : Cyril BERNAT JA3  
Jean Paul BRUNET JA1

## 2. Organisation générale

Les tableaux : A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P, Q (Jeunes cadets avec maxi 799 points) seront limités à 48 joueurs (euses).

Le tableau I TS Dames : est limité à 24 joueuses.

Le tableau H (doubles), [cumul maximum 3600 points](#), est limité à 54 doubles.

Les tableaux de moins 12 joueurs (euses) ou doubles seront annulés.

Les récompenses seront remises lors du podium dès la fin du tableau concerné, Les récompenses non réclamées à ce moment resteront acquises à l'association.

### **Tableau: A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P, Q**

**Récompenses** : de 12 à 32 joueurs (euses) 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>  
A partir de 33 joueurs (euses) : 8 premiers.

### **Tableau : H (doubles)**

**Récompenses** : de 12 à 24 doubles : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>.  
A partir de 25 doubles : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>

### **Tableau : I**

**Récompenses** : De 12 à 18 joueuses 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>.  
A partir de 19 joueuses : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>

## TABLEAU DES DOTATIONS

Samedi 30 avril 2022

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
		Paiement anticipé	Paiement sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
<b>A</b>	500 - 999	8 €	9 €	08H30	<b>09H00</b>	80 €	40 €	15 €	8 €
<b>B</b>	500 - 1199	8 €	9 €	11H30	<b>12H00</b>	80 €	40 €	15 €	8 €
<b>C</b>	500 - 1399	8 €	9 €	10H00	<b>10H30</b>	100 €	50 €	20 €	10 €
<b>D</b>	500 - 1599	8 €	9 €	13H00	<b>13H30</b>	100 €	50 €	20 €	10 €
<b>E</b>	1000 - 1899	8 €	9 €	08H30	<b>09H00</b>	120 €	60 €	25 €	12 €
<b>F</b>	1200 - 2299	8 €	9 €	11H30	<b>12H00</b>	220 €	110 €	40 €	15 €
<b>G</b>	TS M	10 €	11 €	14H30	<b>15H00</b>	500 €	250 €	110 €	40 €
<b>H</b>	DOUBLES	2 X 6 €	2 X 7 €	17H00	<b>17H30</b>	2x100€	2X50€	2X25€	

Dimanche 01 mai 2022

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
		Paiement anticipé	Sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
<b>I</b>	TS Dames	4 €	5 €	14H30	<b>15H00</b>	50 €	25 €	10 €	
<b>J</b>	500 - 2199	8 €	9 €	14H30	<b>15H00</b>	200 €	100 €	40 €	15 €
<b>K</b>	1100 - 1999	8 €	9 €	11H30	<b>12H00</b>	120 €	60 €	25 €	12 €
<b>L</b>	900 - 1699	8 €	9 €	08H30	<b>09H00</b>	100 €	50 €	20 €	10 €
<b>M</b>	500 - 1499	8 €	9 €	13H00	<b>13H30</b>	100 €	50 €	20 €	10 €
<b>N</b>	500 - 1299	8 €	9 €	10H00	<b>10H30</b>	80 €	40 €	15 €	8 €
<b>O</b>	500 - 1099	8 €	9 €	11H30	<b>12H00</b>	80 €	40 €	15 €	8 €
<b>P</b>	500 - 899	8 €	9 €	08H30	<b>09H00</b>	80 €	40 €	15 €	8 €
<b>Q</b>	JEUNES Cadets max 799 points	4 €	5 €	12H30	<b>13H00</b>	LOTS	LOTS	LOTS	LOTS

### 3. INSCRIPTIONS

<http://cjbournestt.e-monsite.com/pages/tournoi-regional/s-inscrire-en-ligne.html>

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le 29 avril 2022 20H00.

Téléphone : Maxime CHANTEREAU : 06 28 91 36 21  
Bernard THIBERT : 06 76 78 58 35

Mail : cjbmtt@gmail.com

Courrier : Maxime CHANTEREAU  
35 rue Merot  
18000 Bourges

Règlement anticipé par chèque à l'ordre de : CJM BOURGES TT (attention le chèque doit impérativement être réceptionné le 29 avril 2022 au plus tard)

Remise inscriptions : 3 tableaux de simple samedi = - 2 €  
3 tableaux de simple dimanche = - 2 €  
3 tableaux de simple samedi + 3 tableaux de simple dimanche = - 6 €

Pas d'inscription d'un joueur seul dans le tableau (H) Doubles avant le jour du tournoi.

### 4. REGLEMENT

**Article 1** : A l'exception du tableau (H) Doubles, tous les tableaux se joueront par poules de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.

**Article 2** : **Fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau.** Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné. Tout Joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le tirage au sort par blocs des poules sera effectué à l'issue du pointage.

En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.

**Article 3** : **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.**

**Article 4** : Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

**Article 5** : Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles plastiques homologuées ITTF de **couleur blanche** seront fournies par l'organisateur. **Attention pas de tenue de sport blanche (short et maillot).**

**Article 6** : Chaque joueur pourra s'inscrire dans 3 tableaux de simple par jour + tableau doubles (H). Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau Toutes Séries Dames (I).

**Article 7** : Le tableau (Q) Jeunes est ouvert, maximum cadet avec au plus 799 points.

**Article 8** : Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau (Q)

**Article 9** : Chaque joueur devra être en possession de sa licence.

**Article 10** : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

**Article 11** : Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points à l'exception de la Finale du TG (TS Messieurs) qui se déroulera au meilleur des 7 manches.

**Article 12** : Le forfait sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

**Article 13** : L'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table des Juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.

**Article 14** : Ouverture de la salle à partir de 07H00.

**Article 15** : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwiches.

**Article 16** : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le CJM BOURGES décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.